HABILIS Développement

HABILIS Développement

Formation continue des métiers du soin
et de la rééducation en Pays de Loire

Livret d'accueil

HABILIS DEVELOPPEMENT – 54, rue de la Baugerie, 44230 St Sébastien sur Loire
N° Activité : 52440811844 / N°Siren : 830 499 091 / APE 8559A
https://habilisdeveloppement.fr/

SOMMAIRE

1. Présentation d'HABILIS Développement 3
2. Vos interlocuteurs 3
3. Plan d'accès, site de l'IFM3R 4
4. Hébergements à proximité du site de l'IFM3R 5
5. Hébergements à Nantes 5
6. Organisation de la formation 6
7. Règlement intérieur HABILIS Développement 7

HABILIS DEVELOPPEMENT – 54, rue de la Baugerie, 44230 St Sébastien sur Loire
N° Activité : 52440811844 / N°Siren : 830 499 091 / APE 8559A
https://habilisdeveloppement.fr/

1. Présentation d'HABILIS Développement

HABILIS Développement est un organisme de formation continue DPC créé en juillet 2017 à Nantes par l'IFM3R (école de Masso-kinésithérapie et Pédicurie-podologie à Nantes).

Nous proposons des formations continues sur catalogue ou en intra-établissement et des conférences, à destination des professionnels du soin et de la rééducation (masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens…) exerçant en tant que salariés ou libéraux.

Soucieux de maintenir un lien entre formation initiale et formation continue, HABILIS a pour vocation d'accompagner le développement des compétences et l'évolution des pratiques professionnelles.

Présidé par Thierry Pavillon, masseur-kinésithérapeute, et riche d'un réseau de praticiens et d'experts, nous nous appuyons sur les besoins, problématiques et recommandations de santé publique pour développer une offre continuellement en évolution.

Nos formations, conformes au modèle de la pratique fondée sur les preuves, favorisent, une démarche réflexive, mettant en valeur l'interprofessionnalité, le partage et la coopération.

2. Vos interlocuteurs

Samuel CASSERON - Responsable développement formations

responsabledeveloppement@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84

Audrey GUILLEMAIN – Assistante de formation

contact@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 86

Vous pouvez retrouver tous nos programmes de formations sur notre site internet : **www.habilisdeveloppement.fr**

Vous pouvez également vous abonner à notre page Instagram, Facebook, Linkedin pour être informés de nos actualités (nouvelles formations, conférences, événements…) **@Habilisdeveloppement**

3. Plan d'accès, site de l'IFM3R

54 rue de la Baugerie, 44230 Saint Sébastien sur Loire

Habilis Développement est hébergé **dans les locaux de l'IFM3R**, l'Institut régional de formation aux métiers de rééducation et de réadaptation des Pays de Loire.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un parking privé est à votre disposition au sein de l'établissement. Nous vous remercions de ne pas stationner sur les places « patients » du lundi au jeudi.

Les formations sont organisées dans le bâtiment principal (entrée côté parking). A l'intérieur, suivez la signalétique pour rejoindre la salle de la formation !

Pour venir en transports en commun depuis la gare de Nantes :

Prendre le **TER vers Clisson** et descendre à l'arrêt Gare de St Sébastien PE (Pas Enchantés) – 4 minutes de trajet. Puis 4 min à pied à travers le lotissement pour rejoindre nos locaux (plan ci-dessous)

OU

Marcher jusqu'à l'arrêt **Duchesse Anne-Château** (sortie Gare Nord, aller à gauche)

Prendre le **Busway 4** en direction de porte de Vertou
Descendre à l'arrêt **Greneraie**
Prendre le **bus C9** en direction de Basse-Goulaine (ou le bus 162)
Descendre à l'arrêt **Gibraye**

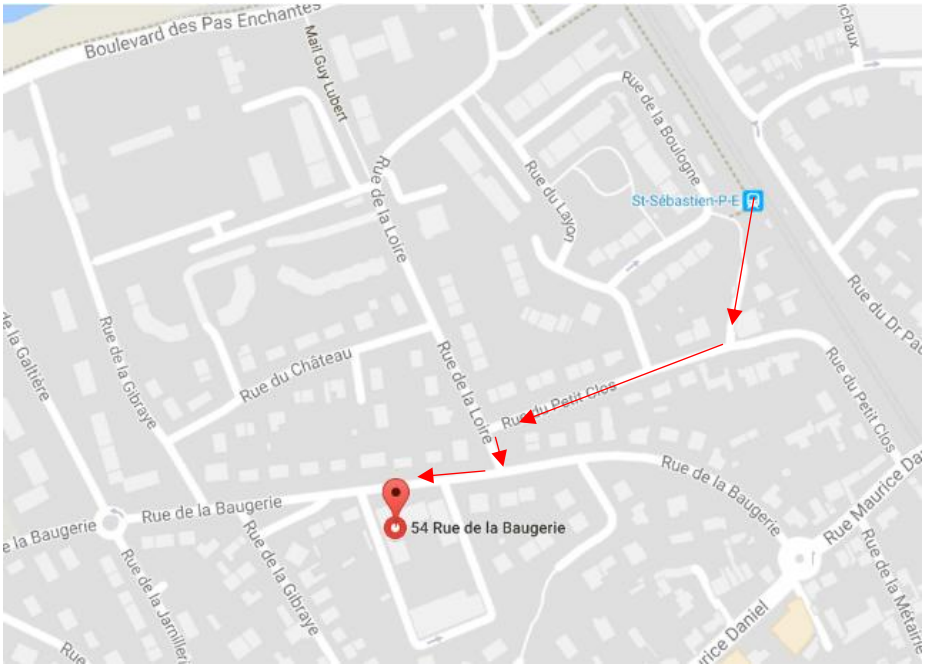

4. Hébergements à proximité du site de l'IFM3R

Pour les stagiaires souhaitant être hébergés sur place pour suivre la formation, plusieurs hébergements côtoient Habilis Développement.

La Maison des Tortues
(Gîte et Chambre d'hôte)

54 Rue Maurice Daniel, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire (à 400m)
75€ la nuit petit déjeuner inclus
http://www.maisondestortues.fr/
06 11 30 82 24 - bertrand.kalban@wanadoo.fr

Au Détour des Pas Enchantés
(Gîte et Chambre d'hôte)

41 Rue du Genetay, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire (à 2km)
A partir de 70€ la nuit petit déjeuner inclus
https://www.gites-enchantes.fr/
02 40 34 82 79

La Gagnerie
(Chambre d'hôte)

50 rue Alexandre Fourny, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire (à 2km)
59€ la nuit
Voir le site internet - 06 21 80 25 58

2 hôtels à St Sébastien sur Loire
(proche périphérique)

B&B Hotels	Campanile
Voir le site internet	Voir le site internet

5. Hébergements à Nantes

(Proximité transports en commun)

Pour un accès facile en transports en commun, recherchez des hôtels proches de la **ligne C4** (changement à Greneraie pour le C9 jusqu'à nos locaux) ou de la **ligne de tram 3** (changement à Pirmil pour le C9 jusqu'à nos locaux).

7 Urban Suite (Hôtel)
10 Rue Konrad Adenauer, 44200 Nantes
Voir le site internet

Campanile Nantes Centre - Saint-Jacques (Hôtel)
16 Bd Emile Gabory, 44200 Nantes
Voir le site internet

6. Organisation de la formation

Lors de la confirmation de la formation, vous recevrez par mail votre convention de formation et une convocation précisant les horaires (Porter attention à vos spams et courriers indésirables).

DEJEUNERS

Les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. Afin d'optimiser le temps lors des journées de formation, HABILIS règle directement le restaurant pour tous les participants et une participation aux frais de déjeuners vous est demandée.
Sur la page formation du site internet HABILIS, il est affiché un tarif repas :
Selon s'il est affiché le tarif de 20€, nous vous demandons de préparer un chèque de 20€/déjeuner à l'ordre d'HABILIS Développement (pour les formations organisées dans nos locaux). Le tarif comprend un repas : Entrée/plat ou Plat/dessert. Cette option est retenue avec le formateur pour contenir les journées (horaires) de formation.
Selon s'il est affiché le tarif de 23€, nous vous demandons de préparer un chèque de 23€/déjeuner à l'ordre d'HABILIS Développement (pour les formations organisées dans nos locaux). Le tarif comprend un repas : Entrée/plat/dessert.
Le jour précédent votre formation, vous serez destinataire d'un mail (contact@habilisdeveloppement.fr) qui vous invitera à choisir votre menu pour le ou les déjeuners. Ceux-ci seront directement transmis au restaurateur.
Les restaurants « partenaires » d'Habilis sont le Cara (124 Boulevard des Pas Enchantés, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire) et l'Oliveraie (9 Rue du Général de Gaulle, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire). Nous vous inviterons à vous déplacer en voiture (3').

PAUSES

Il vous est proposé des boissons chaudes et froides ainsi que des biscuits pour agrémenter vos pauses. Dans une démarche écologique de réduction des déchets, HABILIS vous remettra un gobelet à l'effigie de l'OF que vous pourrez conserver après la formation !

PLATEFORME NUMERIQUE

10 à 15 jours avant votre formation, vous serez destinataire d'un mail qui vous invitera à vous connecter à une plateforme numérique « e-formation ». Cette plateforme vous offrira d'avoir accès à un forum, aux différents questionnaires et ressources pédagogiques (pdf et/ou vidéo).

SUPPORTS DE FORMATION

Le support de formation vous sera déposé sur la plateforme numérique au format PDF, différemment, quelques jours avant la formation, le jour de la formation ou après la formation selon l'intérêt pédagogique. Cet élément est réfléchi avec le(s) formateur(s). Pour des raisons écologiques et pratiques, il ne vous sera pas remis sous format papier.

QUESTIONNAIRES DE FORMATION

Lors de votre formation, vous serez invité(e) à renseigner différents questionnaires :

- Mieux vous connaitre et de satisfaction : Ces questionnaires permettent aux formateurs et à HABILIS, entre autre de repérer votre parcours et vos attentes puis de prendre connaissance des satisfactions et/ou requêtes/points d'amélioration.
- De connaissances (pré et post formation) : Ces deux questionnaires permettent de repérer en premier lieu votre niveau de connaissance sur le sujet puis votre évolution, suite à la formation. Ils font partie intégrante de votre formation.

Ces questionnaires s'inscrivent dans notre démarche qualité et répondent aux critères QUALIOPI.

INFORMATIONS A NOUS COMMUNIQUER

Si vous êtes porteur d'un handicap nécessitant d'adapter la formation ou les méthodes pédagogiques, merci de nous en informer au plus tôt afin que nous puissions tout mettre en œuvre pour vous permettre de suivre la formation dans de bonnes conditions.

Si vous avez des allergies alimentaires ou un régime spécifique, merci de nous en informer pour que nous puissions transmettre l'information au restaurant.

EN CAS DE RETARD OU DE NON PRESENTATION A LA FORMATION

En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis et/ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation et réaliser toutes les activités pédagogiques (ex : questionnaires pré et post formation). En cas d'absence d'un stagiaire salarié, nous devrons prévenir l'employeur.

7. Règlement intérieur HABILIS Développement

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Préambule

Habilis Développement est un organisme de formation professionnelle indépendant dont le siège est situé 54 rue de la Baugerie, 44230 Saint Sébastien sur Loire et déclaré sous le numéro d'activité 52440811844.

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par Habilis Développement. Un exemplaire est disponible sur le site internet d'Habilis, dans le livret d'accueil adressé à chaque stagiaire et peut-être envoyé aux clients ou prospects sur simple demande. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent. Tout stagiaire doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation. Il est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par HABILIS Développement.

Article 1 : Comportement général

Le comportement des personnes (notamment acte, attitude, propos ou tenue) ne doit pas être de nature :

a) A porter atteinte au bon fonctionnement de l'institut de formation

b) A créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement

c) A porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Article 2 : Règles d'hygiène et sécurité

<u>Respect des consignes</u>

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

a) Les consignes générales de sécurité et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie affichées dans l'institut et/ou l'établissement accueillant.
b) Les consignes particulières de sécurité et d'hygiène ; notamment celles relatives à l'utilisation des matériels et matériaux mis à disposition et à la détention ou la manipulation des produits dangereux au sein des salles de travaux pratiques.

Interdiction de fumer

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'organisme de formation (salles de cours et de travaux pratiques, ateliers, salles de réunion, salle de pause et vestiaires, couloirs, sanitaires…).

Formation organisée à l'extérieur de l'institut

Lorsque l'action de formation se déroule dans des locaux mis à disposition et lorsque l'entreprise ou l'établissement d'accueil est doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction telle qu'avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation, blâme ou exclusion définitive de la formation.
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 4 : Supports pédagogiques

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite. En cas d'utilisation d'une diapo par exemple, il convient de citer la source et l'auteur.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.
Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 6 : Engagement pour la pratique

Le stagiaire accepte que des confrères lors de travaux pratiques exercent sur lui les manœuvres de la technique en cours. Il s'engage à pratiquer uniquement les techniques enseignées dans le cadre de la formation.

Article 7 : Usage de la salle et du matériel

Le stagiaire a l'obligation de remettre le mobilier dans la situation où il a été positionné en début de formation.

HABILIS DEVELOPPEMENT – 54, rue de la Baugerie, 44230 St Sébastien sur Loire
N° Activité : 52440811844 / N°Siren : 830 499 091 / APE 8559A
https://habilisdeveloppement.fr/

Chaque stagiaire a également l'obligation de conserver en bon état le matériel qui pourrait lui être confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation et/ou à l'établissement accueillant, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 8 : Assurance responsabilité professionnelle

Le stagiaire s'engage à avoir un contrat d'assurance responsabilité professionnelle à jour. Son contrat d'assurance le couvre en tant que praticien lors des pratiques de la formation.

Article 9 : Perte, vol, détérioration de matériel

Habilis Développement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans l'enceinte du lieu de cours (salles de cours, parc de stationnement, vestiaires...).

Article 10 : Lieu de formation

La plupart des formations sont organisées à l'IFM3R, 54 rue de la Baugerie, 44230 Saint Sébastien sur Loire, où HABILIS loue des salles. Les repas sont organisés en général dans un restaurant partenaire à proximité. Les stagiaires effectuent le déplacement sous leur propre responsabilité individuelle.
Lorsque les formations sont organisées à l'extérieur, il convient de respecter le présent règlement et le règlement du lieu d'accueil.

Article 11 : Disponibilité du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive) et est disponible sur le site internet ou sur simple demande à Habilis Développement.

Article 12 : Situation sanitaire liée à la Covid-19 en cas de crise sanitaire

Le port du masque peut être obligatoire au sein de l'établissement selon les dispositions en vigueur. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition dans la salle et à différents endroits de l'établissement.
Si les déjeuners sont organisés sur place, les tables, positionnées de manière à respecter la distanciation sociale, ne devront pas être déplacées. Si les déjeuners ont lieu au restaurant, se référer au protocole sanitaire du restaurant.

Fait à Saint Sébastien sur Loire, le 1er septembre 2017 (Mise à jour décembre 2025)

Thierry PAVILLON, Président Habilis Développement

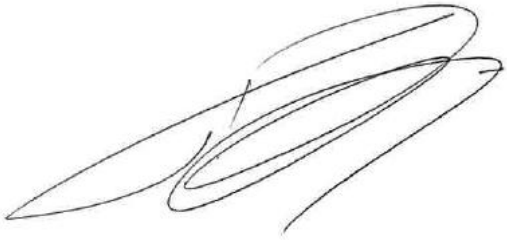

SAS HABILIS développement
54, rue de la Baugerie
44230 St Sébastien sur Loire
Tél. 02 51 79 09 84
Siren 830 499 091 00015